**Réunion du Conseil Municipal du 17 juillet 2023**

|  |
| --- |
| Aucun obstacle pour réviser la convention financière de l’école. |

Le conseil municipal s’est réuni le lundi 17 juillet 2023 sous la présidence du Maire Madame Mariette Voillot. Madame le Maire fait lecture des nouveaux statuts du Syndicat des Eaux Leffonds Richebourg Semoutiers délibérés par le Syndicat le 26 juin 2023 et notamment la modification de l’article 3 concernant le siège social qui est fixé désormais à la mairie de Richebourg. Le Conseil Municipal accepte à l’unanimité la modification des statuts qui prendra effet à compter du 1er janvier 2024. Vente de bois : Le Conseil Municipal décide d'exploiter en régie la parcelle : 19.3. Elle décide de proposer des bois façonnés dans le cadre de vente groupée avec des produits similaires provenant d’autres forêts publiques de Haute-Marne Les lots regroupés seront proposés à la vente, par les soins de l’ONF, lors des ventes par appel à la concurrence inscrites au calendrier des ventes ou aux éventuelles consultations postérieures à celles-ci. L’ONF est autorisé à accepter une offre amiable qu’il jugerait suffisante sans recueillir l’accord préalable de chaque propriétaire « 52 m3 sont concernés en 2023 ». Le Maire expose au Conseil Municipal l’état de dégradation de la toiture de l’Abbaye de Mormant. Il devient nécessaire de faire des travaux d’entretien d’urgence de la couverture et de sécurisation du bâtiment dit « la grange Dîmière » de l’ancienne commanderie de Mormant à Leffonds. Ces travaux consistent à la reprise partielle de la toiture avec remplacement de tuiles et des rives. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte l’entreprise de ces travaux. Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de la DRAC et du Parc National de Forêts. La convention financière, concernant le fonctionnement de l’école avec sa répartition des charges n’a pas à ce jour été approuvée dans sa forme par la commune de Villiers-Sur-Suize, alors que les autres communes du groupement l’ont ratifiée dès sa présentation. Ces communes se sont d’ailleurs acquittées de la répartition des premières charges qui leur incombent sans sourciller. Madame Roseline Gruot, maire de Villiers à reformuler le texte sur ce qui lui semblait indispensable. A la lecture du nouveau texte, il n’y avait pratiquement rien qui se différenciait du texte précédent. Les modifications semblaient dérisoires et l’ensemble des conseillers ont accepté d’apporter les modifications souhaitées par la maire de Villiers-sur-Suize. Une nouvelle convention avec la fédération des chasseurs sera signée pour la plantation de 350 nouveaux plants sur la voie romaine. Les structures électriques du hameau de Mormant sont très vétustes. Elles feront l’objet prochainement d’une restauration.

*Depuis le regroupement des classe primaires et maternelles à Leffonds, la municipalité de cette commune a mis tout en œuvre pour une rentrée réussie en septembre 2022. Elle a dû s’employer rapidement pour rafraichir son école au cours des mois de juillet et août 2022. Elle a investi dans tous les matériels indispensables au bon fonctionnement de la maternelle avec une énergie sans précédent pour mettre en place rapidement toutes les structures. Les résultats ont été remarquables. Il a fallu un semestre pour mettre en place une répartition des charges selon les dépenses enregistrées et non prévisibles pour une saine répartition. Toutes ces dépenses ont été à la charge de Leffonds qui bien sûr établit ensuite les factures des communes adhérentes. Inutile de dire que les difficultés sont pour la commune qui reçoit. Autant dire que c’est plus facile d’ergoter que d’épauler.*